



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JANVIER 2018

Le 17 janvier 2018, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, à 20 h 30, sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : M. Henri CARELLI, Maire – M. Jean-Pierre CHAMBARD - Mme Nathalie BLANC - M. Georges DUCRET – Mme Cécile LOUP-FOREST, Adjoints - M. Vincent AIGON – Mme Dominique ALVIN - Mme Karen GAILLARD – Mme Céline SCELLOS – M. Johan THENET et Mme Nathalie VIOLLET.

Absents excusés : M. Jean-Paul GRAVILLON (pouvoir donné à Mme Céline SCELLOS) - M. Serge RAFFIN (pouvoir donné à M. Johan THENET et Mme Francine URBAIN (pouvoir donné à Mme Nathalie BLANC).

Madame Nathalie VIOLLET a été désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du 13 décembre 2017
- 2) Affaires foncières et droits de préemption éventuels :
 - ⇒ DIA sur parcelles AB 968-969
 - ⇒ DIA sur parcelle AB 470
- 3) Personnel communal : remplacement d'un agent administratif
- 4) Finances :
 - ⇒ Demandes de subventions
- 5) Questions et informations diverses

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'autorise à ajouter 2 points supplémentaires à l'ordre du jour, à savoir :

- Contentieux SCI Les Mines – pourvoi en cassation ;
- Extension de la Maison du Village – demande de subvention auprès du Département (FDĐT)

1) **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 13 DECEMBRE 2017** :

Après examen par l'ensemble des membres du Conseil Municipal, le compte-rendu de la séance du 13 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

2) **ACQUISITIONS FONCIERES ET DROITS DE PREMPTION** :

Droits de préemption :

Le Conseil Municipal, conformément à la délibération du 21 octobre 2011 instituant un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et à l'unanimité, **RENONCE** à exercer son droit pour :

- la déclaration d'intention d'aliéner, enregistrée sous le n° DIA 74152 18 X0001, présentée par Maître Noëlle CAREL-LAMARCA, Notaire associée à ANNECY (74), pour le compte de Monsieur Fabrice

GIBERT (50 % indivis en pleine propriété) et Madame Carole BELLEE (50 % indivis en pleine propriété) et relative à la vente d'une propriété bâtie de 163 m² habitables, sise 61 et 81 Chemin des Grands Champs à Lovagny et cadastrée AB 969 (852 m²) et AB 968 (55m²), en zone U du PLU, au prix de 750 000 € (dont 26 800 € de mobilier).

- la déclaration d'intention d'aliéner, enregistrée sous le n° DIA 74152 18 X0001, présentée par la SCP SOCQUET-MARINE, Notaires associés à RUMILLY (74), pour le compte de Monsieur Thomas BOUQUIN et Madame Ophélie BOUQUIN, relative au détachement de 784 m² (maison individuelle existante comprise) sur les 1 433 m² que compte la parcelle cadastrée AB 470, sise 64 Chemin de la Combassière, en zone U du PLU, au prix de 425 000 € + 19 000 € de frais de commission.

3) – **PERSONNEL COMMUNAL** :

Dans le cadre du recrutement réalisé au sein du secrétariat de mairie, et faisant suite à la demande de mutation d'un agent, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un poste d'Adjoint Administratif, à temps non complet (à raison de 28/35^{ème}), à compter du 15 février 2018. L'indice majoré de rémunération de base est fixé à : 325 ;
- **SUPPRIME** le poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 28/35^{ème}, créé par délibération du 28 juin 2017, à compter de la date de mutation de l'agent en poste.

4) – **CONTENTIEUX SCI LES MINES** :

Monsieur le Maire rappelle que l'arrêt rendu par la Cour d'Appel le 12 octobre 2017 a condamné la SCI LES MINES, sous astreinte, à la démolition des différentes constructions irrégulières (maison d'habitation, piscine, boxes pour chevaux, mobile home et cabanon), ainsi qu'à l'enlèvement de la barrière et l'octroi d'une indemnité pour frais irrépétibles de 3 000 €, outre les dépens d'instance.

Cependant, la Commune de Lovagny est saisie, par courrier du Greffe des pourvois de Paris, en date du 4 janvier 2018, d'un pourvoi en cassation.

Maître Julien FAVRE, Avocat de la Commune dans ce contentieux, ne pouvant représenter la collectivité dans cette instance, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la notification, en date du 4 janvier 2018, du pourvoi en cassation, initié par la SCI LES MINES ;
- **SOLLICITE** l'intervention de GROUPAMA RHONE-ALPES, dans le cadre de la protection juridique de la Commune, pour la poursuite de ce dossier devant la Cour de Cassation de Paris ;
- **DESIGNE** la SCP VINCENT-OHL, Avocats de Paris, afin de représenter la commune auprès de la Cour de Cassation de Paris ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ester en justice dans le cadre de ce recours.

5) – **EXTENSION DE LA MAISON DU VILLAGE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT** :

Le Conseil Municipal, afin de permettre le financement du projet d'extension de la Maison du Village, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

INVESTISSEMENTS	Dépenses HT. prévisionnelles	FINANCEMENT	Recettes sollicitées	%
Travaux	136 410.00 €			
Maîtrise d'œuvre	16 800.00 €	Etat - DETR	85 998.00 €	40.00%
Mission SPS	2 770.00 €	CD - FDDT	64 498.50 €	30.00%
Contrôles techniques	3 060.00 €	Commune	64 498.50 €	30.00%
Etude rénovation énergétique	10 000.00 €			
Installation au gaz naturel	45 955.01 €			
TOTAL INVESTISSEMENT	214 995.01 €	TOTAL RECETTES	214 995.01 €	100.00%

- **SOLLICITE** une aide financière de 64 498.50 € auprès des services du Département, au titre du FDDT 2018.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes ou documents relatifs à ce projet.

6) – **FINANCES** :

a) **Don des Gorges du Fier :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter, pour l'année 2018, la contribution de la Société des Gorges du Fier, d'un montant de 400 €, à l'Ecole de Lovagny.

b) **Subvention à l'Association Sportive du Collège de Poisy :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** d'attribuer une subvention à l'Association Sportive du Collège de Poisy de 240 € (3 € x 80 élèves de Lovagny).

7) – **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES** :

a) **Vœux du Maire :**

Rappel : la traditionnelle cérémonie des Vœux du Maire aura lieu le Samedi 20 janvier 2018, à 17 h 30 à la Maison du Village.

b) **Aires de jeux :**

De nouveaux jeux ont été installés dernièrement sur l'aire de Bourbonges. La pose du panneau réglementaire doit encore être réalisée avant l'ouverture officielle du site.

Il est demandé à la commission de travailler rapidement sur le réaménagement de l'aire des tennis afin de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2018.

c) **Travaux 2018 :**

Monsieur le Maire liste les différents projets prévus pour 2018, à savoir :

- ⇒ aménagement du Chemin des Fées (sentier historique) ;
- ⇒ traversée de Pontverre (pont) ;
- ⇒ aménagement d'un salon d'esthétique dans l'ancien local technique (impasse du Monument aux Morts) ;
- ⇒ aménagement de l'aire de jeux des tennis.

d) **Ecole – résultat de l'enquête sur les rythmes scolaires :**

Les résultats du questionnaire, diffusé auprès de tous les parents d'élèves, fait état de :

- ⇒ 62 % de parents favorables au retour de la semaine de 4 jours à l'école ;
- ⇒ 32 % pour le maintien de la semaine à 4.5 jours ;
- ⇒ 06 % sans opinion.

Ce sujet sera débattu lors du prochain Conseil d'Ecole qui aura lieu le 26 février 2018.

Monsieur le Maire précise que la Commune de Poisy a accepté officiellement d'accueillir les enfants de Lovagny dans ses accueils de loisirs.

e) Présentation du projet de déviation :

Rappel : afin de présenter l'étude réalisée par les services du Département de la Haute-Savoie et les différents tracés possibles de la déviation, une réunion publique est prévue le 31 janvier 2018, à 18 h 30 à la Maison du Village.

f) Desserte de la ligne n° 12 de la SIBRA :

Monsieur le Maire informe que la convention, permettant l'extension de la ligne n° 12 de la SIBRA jusqu'à Lovagny, arrive à expiration en août 2018. Des négociations sont menées afin de conserver cette desserte qui représente un réel service aux usagers.

Prochaines séances du Conseil Municipal :

⇒ Mercredi 21 février 2018 – 20 h 30

⇒ Mercredi 28 mars 2018 – 20 h 30

⇒ Mercredi 25 avril 2018 – 20 h 30

La séance est levée à 21 h 50.